



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-352**

Séance publique du

20 juillet 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720- lmc1113696-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2017
Date de réception : lundi 24 juillet 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : STRATÉGIE NUMÉRIQUE TERRITORIALE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE et AUPRÈS DES AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Madame Souad HAMMAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
 Direction Ressources et Exécution
 Budgétaire

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 JUILLET 2017

Nomenclature : 7.5
 Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. PAOLI Stéphane

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : STRATÉGIE NUMÉRIQUE TERRITORIALE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE ET AUPRÈS DES AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Afin de développer la **communication numérique** pour l'attractivité de nos territoires et de son rayonnement économique et culturel, **favoriser l'éducation par le numérique** en cohérence avec les projets de numérique dans les collèges départementaux, **accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi « pour une République numérique »** publiée le 7 octobre 2015 au Journal Officiel, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône propose au titre de l'aide aux communes un dispositif d'aide au développement de la Provence numérique.

Le programme de ce dispositif concerne les dépenses d'investissement (équipement en matériel, étude et travaux) en vue de la réalisation des objectifs suivants :

- Soutien à l'éducation numérique dans les établissements du primaire (classe informatiques mobiles, tableaux numériques, tablettes et ordinateurs portables, ..)
- Développement des réseaux câblés de la fibre optique, du Très Haut Débit et de la couverture numérique (création d'accès wifi)
- Extension des réseaux de téléphonie mobile pour la couverture de zones blanches,
- L'internet au service de la modernisation de l'administration : développement de procédures dématérialisées, de e-administration locale (paiements et démarches en lignes,

rendez-vous, information en temps réels, dématérialisation des actes administratifs, etc...)

- Création de plateformes et de serveurs de partages de données d'information et de service (ex : open data, Gestion Electronique des Documents (GED), ...)
- Promotion touristique et économique des territoires,
- Garantir aux personnes en situation de handicap l'accès aux services téléphoniques et aux sites internet des communes et de leurs groupements,
- Accompagner les projets innovants (médiations numérique, espace de coworking, réseaux sociaux dédiés aux professionnels, fablabs, etc ...),
- Développement des Web applications à l'attention des administrés pour faciliter l'accès aux services publics, notamment les smart phones et les tablettes.

Afin d'atteindre ces objectifs, la ville d'Aix-en-Provence a développé une stratégie numérique territoriale s'articulant autour de plusieurs opérations :

- **Infrastructure**

Objectif :

- Mettre en place les infrastructures nécessaires au développement du numérique sur le territoire de la Ville

Actions :

- Suivi du déploiement haut débit
- Mise en place d'un programme de déploiement du Wifi Gratuit dans toute la ville
- Implantation de mobilier intelligent
- Mise en place d'un portail Open Data

- **E-administration et services numériques**

Objectif :

- Rendre les services publics plus accessibles aux usagers et améliorer leur fonctionnement interne

Actions :

- Définition et implémentation d'une Gestion de la Relation Usager (GRC) sur l'espace citoyen
- Développement de plus de 20 nouveaux E-services
- Dématérialisation et modernisation des services
- Uniformisation de tous les sites web et des applications mobiles

- **Éducation Numérique**

Objectifs :

- Développer l'apprentissage scolaire par le numérique
- Mettre en place les infrastructures nécessaires au développement du numérique sur le territoire de l'agglomération

Actions :

- Installation d'équipements adaptés dans les établissements scolaire de la ville (TNI, etc)
- Câblage des écoles en fibre optique
- Développement d'un Environnement Numérique de Travail [ENT] pour les établissements

• **Aix-en-Provence – territoire d'expérimentation**

Objectif :

- Faire du pays d'Aix, un territoire innovant et d'expérimentation des nouveaux services du numérique dans les domaines d'intervention suivants :
 - solutions innovantes d'économie d'énergie,
 - solutions innovantes pour améliorer la qualité de vie des Aixois,
 - solutions innovantes pour faciliter la circulation dans la ville,
 - visite en réalité augmentée.

Taux de la subvention du Conseil Départemental : le taux de la subvention est de 30% dans la limite d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 200 000 €HT.

Délai de réalisation : Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide sous peine de caducité des aides consenties, sauf dérogation expresse.

Le montant total des dépenses est estimé à **1 250 000 €HT**, réparti de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - STRATEGIE NUMERIQUE TERRITORIALE			
COUT TOTAL OPERATION €HT	FINANCEMENT	MONTANT €HT	Taux (%)
1 250 000,00	Département	60 000,00	5%
	Région	125 000,00	10%
	Métropole	303 333,33	24%
	Etat		
	Europe	458 333,33	37%
	Autres		
	Autofinancement Commune	303 333,33	24%
TOTAL FINANCEMENT		1 250 000,00	100,00%

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération stratégie numérique territoriale, tel que figurant dans le rapport ci-dessus, pour un montant total de **1 250 000 €HT**.

- **SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, soit un montant de **60 000 €HT** pour l'exercice 2017, plafonné à 200 000 €HT (**30 %**) de dépenses subventionnables.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à répondre aux appels à projets dans le cadre du Programme opérationnel FEDER 2014-2020.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à solliciter auprès de tous les partenaires potentiels une subvention au taux le plus élevé possible.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2017-352 - STRATÉGIE NUMÉRIQUE TERRITORIALE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE ET AUPRÈS DES AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»